

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire de Vendeville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu la demande de travaux présentée par l'Entreprise SADE Télécom Rouvroy & Lumbres - TSA 70011 - chez Sogelink - 69134 DARDILLY CEDEX pour une intervention dans chambre Orange déjà existante dans la rue de Seclin à VENDEVILLE.

CONSIDERANT Que les travaux d'une durée d'environ un jour débuteront le Lundi 27 Mars 2023 et devant être impérativement terminés le même jour soit le Lundi 27 Mars 2023 au plus tard.

Qu'il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et d'interdire le stationnement des véhicules de part et d'autre du chantier par la mise en place de panneaux de signalisation.

L'affichage de cet arrêté devra être effectué 48 heures avant.

SUR proposition de Monsieur le Maire,

ARRETE
N° 44-2023-03-14

ARTICLE 1er : En raison des travaux qui débuteront le Lundi 27 Mars 2023 et ce pendant 1 journée, **qu'il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et d'interdire le stationnement des véhicules de part et d'autre du chantier par la mise en place de panneaux de signalisation.**

ARTICLE 2 : La vitesse au droit du chantier sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : L'Entreprise SADE TELECOM à Dardilly chargée de l'exécution des travaux, assurera sous sa pleine et entière responsabilité, l'installation et le maintien de la signalisation et de la présignalisation de chantier pendant toute la durée des travaux. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et réprimée selon la Loi en vigueur.

ARTICLE 4 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'Entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de Vendeville est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'Entreprise SADE TELECOM à Dardilly et transmis pour ampliation à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Wattignies,
- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille.

Fait à Vendeville, le 14 Mars 2023

Le Maire,



Proisy
Ludovic PROISY